PROGRAMME CONCERTE PLURI ACTEURS ALGERIE
ASSEMBLEE GENERALE PROVISOIRE

Règlement intérieur Programme pilote

Ce document présente la version actualisée du projet de règlement intérieur discutée lors de l'Assemblée générale provisoire du 19 avril 2007. Il inclut l'ensemble des corrections demandées par les participants. Une fois adopté par le Comité de pilotage, il deviendra le règlement intérieur définitif et sera diffusé à l'ensemble des participants à l'Assemblée générale provisoire.

L'Assemblée générale provisoire

L'assemblée générale provisoire (AGP) est mise en place pour la durée de l'année pilote, qui devrait se clore en principe en février 2008. Elle est composée :

- des associations des deux pays citées dans l'annexe 2.3 du « document de programme pilote » et qui auront confirmé leur adhésion au Programme ;
- des représentants du ministère des Affaires étrangères français (la MAIONG et l'Ambassade de France) ;
- des représentants des pouvoirs publics algériens ;
- du chef de file du programme, le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI).

Elle adopte la charte du programme et son règlement intérieur et élit le comité de pilotage. La signature de cette charte, expression des valeurs fondatrices du PCPA Algérie, est la condition de participation des associations au Programme.

Le vote des résolutions se fait à la majorité simple. L'élection au comité de pilotage provisoire est nominative. Tous les membres de l'AGP votent pour l'élection des huit postes à pourvoir. Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans le respect de la répartition prévue pour ces postes.

Il n'y a ni pouvoir, ni procuration, pour les votes de l'Assemblée générale.

En cas de nécessité, la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire est possible. La décision en est prise par le Comité de pilotage. Une Assemblée générale provisoire de clôture du programme pilote est prévue au début de l'année 2008. A cette occasion, le Comité de pilotage rendra compte de son activité et du déroulement du programme. L'Assemblée générale provisoire sera alors dissoute et remplacée par une nouvelle Assemblée générale pour le programme 2008-11. Une élection d'un nouveau comité de pilotage aura lieu.

Le comité de pilotage provisoire

Le comité de pilotage provisoire est composé de représentants de huit associations, élus par leurs pairs et de deux membres de droit français, le ministère des Affaires étrangères français (MAE) et le chef de file. Les pouvoirs publics algériens sont également membres de droit du Comité de pilotage.

Cinq associations algériennes et trois françaises sont élues par l'ensemble des membres de l'AG. Sans s'imposer *a priori* de règles rigides, l'assemblée veillera à respecter la dimension genre dans le choix de ses représentants. L'élection au comité de pilotage est nominative.

Si un membre élu du Comité de pilotage n'est plus en mesure, pour une raison ou une autre, de participer aux réunions et activités du Comité, il est remplacé par le membre candidat et non élu ayant obtenu le plus grand nombre de voix lors de l'élection du 19 avril 2007. Ce remplacement est opéré en gardant la répartition initiale de cinq organisations algériennes et trois organisations françaises.

Le ministère français des Affaires étrangères est représenté par la MAIONG et par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France.

Les décisions du Comité de pilotage se font dans une recherche de consensus. Le recours à un vote reste exceptionnel et, dans un tel cas, la majorité simple est requise. Pour toute décision qui met en jeu sa responsabilité propre et le respect des engagements contractuels du programme vis-à-vis du MAE, le chef de file peut opposer son veto. Le ministère français des Affaires étrangères dispose aussi d'un droit de veto, en tant que bailleur de fonds. Une telle disposition se doit d'être justifiée et explicitée auprès des participants du programme.

Le comité de pilotage est l'instance dirigeante de la phase pilote. Il aura notamment à :

- finaliser et valider les cahiers des charges des deux fonds,
- désigner les personnes ressources indépendantes chargées de noter les projets et les initiatives présentés aux FAPA et au FAIL,
- désigner les membres des comités d'attribution des deux fonds selon les modalités du document de la phase pilote,
- valider le choix et les programmes des trois groupes de travail,
- suivre la réalisation du recueil sur les associations algériennes (définition de termes de référence, choix des associations, validation du document final, etc.),
- suivre la mise en place du site Internet (validation des termes de référence, choix du prestataire, etc.),
- préparer le bilan de la phase pilote et le lancement du programme 2008 - 2011,

Plus généralement le comité de Pilotage prend toutes les décisions concernant la conduite de la phase pilote. Il se réunira trois à quatre fois avant d'être renouvelé à la fin de la phase pilote, et les relevés de décisions de ses sessions seront diffusés à tous les membres de l'AGP.

La coordination provisoire

Le chef de file recrutera un coordinateur algérien, qui sera placé sous la responsabilité du Comité de pilotage. Ce coordinateur disposera d'un bureau et d'un minimum de moyens logistiques (ordinateur, téléphone, liaison Internet) à Alger. Il travaillera en collaboration avec un « chargé de programme France » salarié du CFSI.

Ce coordinateur sera chargé de la mise en œuvre et du suivi des activités décrites ci-dessus (mise en œuvre des FAIL et FAPA, réalisation du recueil des pratiques des associations, mise en place et actualisation du site Internet, suivi des groupes thématiques et autres activités transversales) ainsi que de l'organisation des réunions des instances du programme prévues en Algérie. Il veillera à la circulation de l'information entre les parties prenantes de l'action et à assurer une première visibilité du Programme. Il assurera la préparation des comités de pilotage (production et mise en circulation via courriel des documents préparatoires), sera l'ordonnateur des dépenses du programme en Algérie et donc responsable de sa gestion, dans le respect des procédures financières internes du chef de file.

En cas de nécessité, le recours au recrutement complémentaire d'un ou plusieurs consultants externes pourra être décidé pour appuyer la coordination.

Liste des membres élus du comité de pilotage

APCS (Oran) / Abdelaziz Tadjeddine
FAHM / Atika El Mamri
Fondation Boucebci / Roza Mansouri
Scouts Musulmans Algérien (SMA) / NADA / Abderrahmane Arar
SOS Culture Bab El Oued / Fatiha Hamadache

Cités Unies France / Linda Naïli
Handicap International / Laurent Cabourg
Santé sud / Nicole Hanssen

Listes des 41 associations parties prenantes de l'année pilote du PCPA Algérie

AAEFAB
AIDS Algérie
ADET (El Tarf)
ANEJ / CAJEP
APCS (Oran)
APEB Guardaïa
APIMC Sétif
AREA-ED
ARPEIJ
BIOS (Tizi Ouzou)
Etoile culturelle d'Akbou
FAHM
FASSM
Fondation Boucebci
Infos com jeunes
LALEEMH
SARP
Sauvegarde de la jeunesse
Scouts Musulmans Algérien (SMA) – NADA
SOS Culture Bab El Oued
Touiza
AIDES
Atelier Sans Frontière
Batik international
CEFIR
CEMEA
CFSI
CUF
CRP Toulouse
EM-DH
Francas
Handicap International
IFAID
Ligue 14
Santé sud
Scouts et guides de France
Solimed
Touiza Solidarité
UCPA / CNAJEP
Ville de grenoble
WWF